

**Zeitschrift:** Kinema  
**Herausgeber:** Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband  
**Band:** 6 (1916)  
**Heft:** 4

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

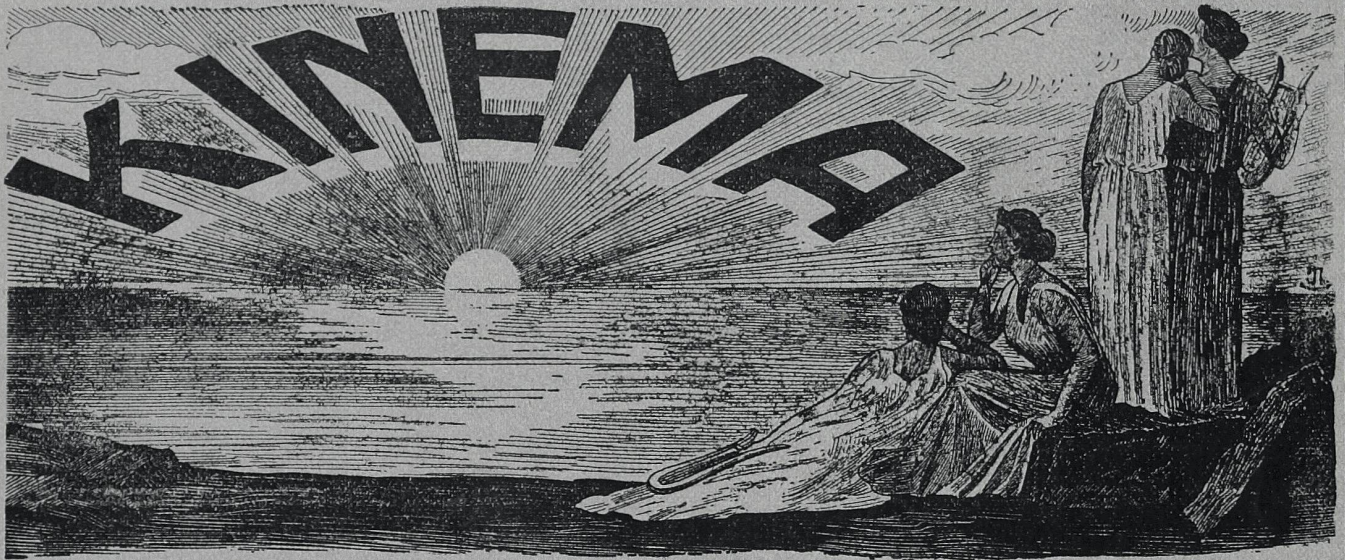
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**





SALLE  CARNOT

SALLE de FÊTES avec SCÈNE et DÉCORS  
 Pour Concerts, Représentations Théâtrales, Soirées de Sociétés, de Familles, etc.  
 (CINQ CENTS PLACES)

Transformation de la Salle pour Noces, Banquets, Bals, Skating-Rink

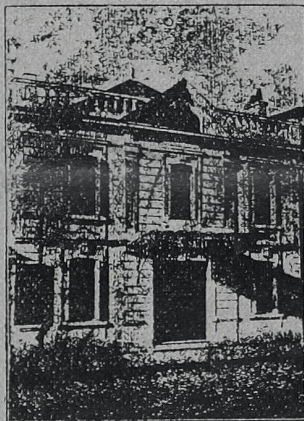
PARQUET EN CHÊNE (300 MÈTRES CARRÉS)

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE (DOUBLE COURANT)

Cinéma Saumurois

Saumurois le 16 Octobre 1912.

A Monsieur le Directeur de  
 THE WESTINGHOUSE COOPER-HEWITT Cy. Ltd.  
 11, Rue du Pont.  
 SURESNES, Près Paris.



DIRECTEUR E. LASNIER

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur de vous informer que le convertisseur à vapeur de mercure que vous m'avez fourni il y a environ un an pour alimenter mon arc de projections cinématographiques, m'a donné entière satisfaction. Mon opérateur a reçu les félicitations de nos abonnés pour sa projection.

L'économie de votre appareil m'a été démontrée par le fait qu'avant de l'employer, je payais : SOIXANTE-CINQ FRANCS par semaine d'électricité. Je ne paie maintenant que TRENTE DEUX Frs.

Je ne puis que me louer de votre appareil et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*E. Lasnier*